

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon
tenue le 22 février 2023, à 20 h, à Pointe-à-la-Croix**

Sont présents : Mme Nicole Lagacé, préfète suppléante et mairesse de Matapédia
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Mme Rachel Dugas, mairesse de Nouvelle
M. David Ferguson, maire de Ristigouche-Partie-Sud-Est
M. Jean-Claude Landry, maire de Maria
Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer
M. Ghislain Michaud, maire de Saint-François-d'Assise
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présents : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier
Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe
Mme Viviane Leblanc, secrétaire de réunion

Est absent : M. Mathieu Lapointe, préfet

Ordre du jour de l'assemblée :

1. **Ouverture de la rencontre;**
2. **Constatation du quorum;**
3. **Adoption de l'ordre du jour;**
4. **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 25 janvier 2023;**
5. **Commission d'aménagement :**
 - 5.1 Règlement 2022-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Avignon concernant les zones de fortes pentes, l'affectation, les normes de lotissement en bordure des plans et cours d'eau et les zones de protection associées aux sites de prélèvements d'eau potable suivant la réception de nouveaux rapports d'expertise;
6. **Finances :**
 - 6.1 Adoption des déboursés au 31 décembre 2022;
7. **Administration :**
 - 7.1 Appui à la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Demande d'aide financière ponctuelle pour le maintien du niveau de taxation;
 - 7.2 Appui à la MRC du Val-Saint-François – MRC de Montcalm – Résolution d'appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Contribution financière pour l'élaboration de plan climat pour les MRC du Québec;
 - 7.3 Modification du calendrier 2023 des rencontres du conseil de la MRC (septembre);

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

- 7.4 Nomination au comité du chemin de fer de la Gaspésie;
 - 7.5 Résolution – Signataire et entente VHR;
 - 7.6 Résolution – Cotisation REGÎM 2023 (correction);
 - 7.7 Avis de motion – Projet règlement modification 2020-001 (frais de déplacement);
 - 7.8 Approbation du montage financier du projet Signature Innovation;
 - 7.9 Résolution – Autorisation de signature de l’Avenant 2023-1 au contrat de prêt FLI;
 - 7.10 Programme TECQ;

 - 8. Services techniques et évaluation :**
 - 8.1 Adoption – Annexe 5 – Plan annuel PADF;

 - 9. Aménagement du territoire :**
 - 9.1 Certificat et/ou avis de conformité :
 - 9.1.1 Municipalité de Maria : Règlement 595-23 adopté par résolution 25-23
 - 9.2 Adoption de l’avis de motion pour le projet de règlement 2023-001P relatif à la démolition d’immeubles de la MRC Avignon;
 - 9.3 Dépôt du projet de règlement 2023-001P relatif à la démolition d’immeubles de la MRC Avignon;

 - 10. Développement économique :**
 - 10.1 Adoption du budget de l’événement de mobilisation en tourisme « Journée du tourisme » du 14 mars 2023;

 - 11. Développement territorial et social :**
 - 11.1 Fonds d’aide et de soutien aux milieux :
 - 11.1.1 Fonds d’engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d’analyse Boralex;
 - 11.1.2 Fonds d’engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d’analyse Innergex;
 - 11.1.3 Fonds d’amélioration des milieux de vie – AMV discrétionnaire - Recommandations du comité d’analyse;
 - 11.1.4 Fonds d’initiatives culturelles - Recommandations du comité d’analyse;

 - 12. Sécurité publique;**

 - 13. Ressources humaines :**
 - 13.1 Confirmation d’embauche;

 - 14. Correspondance :**
 - 14.1 Liste de correspondances;

 - 15. Période de questions;**

 - 16. Levée de l’assemblée.**
-

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

1. Ouverture de la rencontre**2. Constatation du quorum****3. Adoption de l'ordre du jour**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 22 février 2023*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-796

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert et de reporter le point 11.1.2 – *Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex*.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 25 janvier 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 25 janvier 2023*. 9 pages.

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-797

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 25 janvier 2023.

5. Commission d'aménagement**5.1 Règlement 2022-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Avignon concernant les zones de fortes pentes, l'affectation, les normes de lotissement en bordure des plans et cours d'eau et les zones de protection associées aux sites et de prélèvements d'eau potable suivant la réception de nouveaux rapports d'expertise**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Avis public et projet de règlement 2022-002P*. 20 janvier 2023. 17 pages.

La commission a été tenue à 19 h 30 le même jour, comme prévu à l'avis public. Aucun citoyen n'est présent. La commission se termine à 19 h 35.

6. Finances**6.1 Adoption des déboursés au 31 décembre 2022**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Déboursés de novembre et décembre 2022*. 31 décembre 2022. 23 pages.

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-798

D'adopter les déboursés au 31 décembre 2022.

7. Administration

7.1 Appui à la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Demande d'aide financière ponctuelle pour le maintien du niveau de taxation

Document déposé :

COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Lettre*. 15 décembre 2022. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-02-22-799 concernant un appui à la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine relativement à une demande d'aide financière pour le maintien du niveau de taxation

CONSIDÉRANT la correspondance de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adressée au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à l'effet de demander une aide financière ponctuelle pour le maintien du niveau de taxation;

CONSIDÉRANT que les budgets des municipalités du Québec ainsi que ceux des MRC sont lourdement affectés par l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt qui ont cours depuis la dernière année et qui, selon toute vraisemblance, dureront au-delà de la prochaine année;

CONSIDÉRANT l'importante inflation actuelle, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre jamais vu et au sortir de deux années de pénible pandémie;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon partage les motifs invoqués par la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-799

Que la MRC Avignon appuie la communauté des Îles-de-la-Madeleine et demande au gouvernement du Québec :

D'élargir ses interventions aux instances municipales pour atténuer l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat, tout comme sur la capacité financière des institutions publiques municipales qui agissent à titre de gouvernement de proximité;

De discuter rapidement avec les municipalités d'un nouveau partenariat financier adapté aux nouvelles réalités économiques, sociales et environnementales auxquelles elles font face.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Extrait de résolution : Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure et M. Jacques Demers, président – FQM

7.2 Appui à la MRC du Val-Saint-François – MRC de Montcalm – Résolution d'appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Contribution financière pour l'élaboration de Plan climat pour les MRC du Québec

Document déposé :

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS. *Résolution CA-2022-12-16*. 7 décembre 2022. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-02-22-800 concernant un appui à la MRC du Val-Saint-François – MRC de Montcalm – Résolution d'appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Contribution financière pour l'élaboration de Plan climat pour les MRC du Québec

CONSIDÉRANT la résolution CA-2022-12-16 de la MRC du Val-Saint-François dans laquelle celle-ci appuie la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à l'effet de demander au gouvernement du Québec une contribution financière pour l'élaboration de Plan climat pour les MRC du Québec;

CONSIDÉRANT l'évolution rapide de changements climatiques à l'échelle planétaire;

CONSIDÉRANT l'impact des changements climatiques sur les organismes municipaux et la nécessité d'établir un Plan d'adaptation aux changements climatiques dans le but de prévoir et réagir aux événements météorologiques extrêmes;

CONSIDÉRANT que des actions concrètes peuvent et doivent être prises par le palier municipal pour connaître les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire ainsi que les actions possibles pour limiter ces émissions;

CONSIDÉRANT qu'un outil de planification tel un Plan climat permet de planifier à long terme les actions à entreprendre par un palier de gouvernement dans le but de limiter les impacts négatifs des changements climatiques et de réduire les émissions de GES;

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un Plan climat nécessite un apport financier considérable de la part des instances municipales et qu'actuellement, aucun fonds n'est prévu de la part du gouvernement provincial pour l'élaboration de Plan climat par les MRC;

CONSIDÉRANT la nécessité et l'utilité d'un tel Plan pour l'atteinte des objectifs québécois de réduction des gaz à effet de serre et l'atteinte de la carboneutralité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité environnement en ce sens lors de la rencontre du 6 octobre 2002;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon partage les motifs invoqués par la MRC du Val-Saint-François dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-800

Que la MRC Avignon appuie la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et demande au gouvernement du Québec de prévoir rapidement une contribution financière à l'élaboration de plan d'adaptation aux changements climatiques ou de Plan climat.

Extrait de résolution : M. François Legault, premier ministre du Québec et les MRC du Québec

7.3 Modification du calendrier 2023 des rencontres du conseil de la MRC (septembre)

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Calendrier 2023*. 1 page.

Résolution CMRC-2023-02-22-801 concernant une modification au calendrier des réunions du conseil de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée au calendrier des réunions du conseil de la MRC Avignon pour 2023;

CONSIDÉRANT qu'une réunion devait se tenir le mercredi 20 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-801

Que le conseil de la MRC Avignon devance sa rencontre régulière de septembre en remplacement de la réunion prévue le 20 septembre 2023 et adopte la modification suivante au calendrier des réunions:

Jour	Date	Lieu	Heure
Mercredi	13 septembre 2023	Pointe-à-la-Croix	20 h

Extrait de résolution : Municipalités locales de la MRC (avis public)

Copie conforme : Employés.es de la MRC, municipalité de Pointe-à-la-Croix, Nathalie Pitre (centre polyvalent)

Note : Avis public – site web de la MRC Avignon

7.4 Nomination au comité du chemin de fer de la Gaspésie

Résolution CMRC-2023-02-22-802 concernant une nomination au comité du chemin de fer de la Gaspésie

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un membre du conseil de la MRC au comité du chemin de fer de la Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-802

Que la MRC Avignon nomme monsieur Jean-Claude Landry, maire de Maria, au comité du chemin de fer de la Gaspésie en remplacement de M. David Ferguson, maire de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

Extrait de résolution : Société du chemin de fer de la Gaspésie et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

7.5 Résolution – Signataire et entente VHR

Résolution CMRC-2023-02-22-803 concernant l'autorisation de signature de l'entente VHR

CONSIDÉRANT la participation financière de la MRC Avignon au projet de mise à niveau des infrastructures VHR (véhicules hors route) de la région;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis pour le projet de mise à niveau des infrastructures VHR (véhicules hors route) de la région;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-803

Que la MRC Avignon autorise la préfète suppléante, Mme Nicole Lagacé et le préfet, M. Mathieu Lapointe, à signer l'entente VHR et tout document relatif à cette entente.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

7.6 Résolution – Cotisation REGIM 2023 (correction)

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résolution CMRC-2022-11-23-748*. 23 novembre 2022. 2 pages.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2023-02-22-804 concernant la cotisation au REGIM pour 2023

CONSIDÉRANT la résolution CMRC-2022-11-23-748 relativement à l'adoption des états financiers prévisionnels terminant le 31 décembre 2023 de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-804

Que la MRC Avignon adopte une correction de la résolution CMRC-2022-11-23-748 et accepte de verser une contribution au fonctionnement du réseau, prévue au budget de la REGIM, d'un montant de 16 084,00 \$ et que ledit montant soit pris à même le Fonds d'intervention prioritaire.

Extrait de résolution : Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale – REGIM, M. Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

7.7 Avis de motion – Projet règlement modification 2020-001 (frais de déplacement)

Avis de motion – CMRC-2023-02-22-805

Avis de motion est par la présente donné par Mme Rachel Dugas qu'il sera présenté lors d'une prochaine rencontre un règlement modifiant le règlement 2020-001 fixant les montants remboursés aux membres et aux employés.es de la MRC Avignon pour frais de déplacement, de repas et de séjour.

7.8 Approbation du montage financier du projet Signature Innovation

Résolution CMRC-2023-02-22-806 concernant l'approbation du montage financier du projet Signature Innovation

CONSIDÉRANT l'adoption et le dépôt du projet Signature Innovation – Avignon, Milieu créatif;

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter officiellement le cadre financier et les engagements financiers afin de compléter le dossier au MAMH;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-806

Que la MRC Avignon adopte le cadre financier de son projet Signature Innovation – Avignon, Milieu créatif :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

	Dépenses	Revenus			Autres
		FRR Volet 3	FRR Volets 2 et 4	Promoteur/milieu	
Financement du bureau de projet (chargés de projet - salaire ou contrat)	124 000 \$	124 000 \$	0 \$		
Financement d'expertises clés	123 775 \$	123 775 \$	0 \$		
Projets - Soutien MRC / Signature Innovation	800 000 \$	800 000 \$			
Projets - Soutien MRC autre que FRR 3, mise de fonds promoteurs et autres partenaires financiers pour les différents projets à répartir en fonction des plans d'affaires, stratégiques développés	1 500 000 \$	0 \$	500 000 \$	200 000 \$	800 000 \$
TOTAL	2 547 775 \$	1 047 775 \$	500 000 \$	200 000 \$	800 000 \$

2 547 775 \$

Que la MRC Avignon réserve un maximum de 500 000 \$ à même son volet 4 – Vitalisation pour soutenir et compléter les montages des projets Signature Innovation;

Extrait de résolution : Mme Andrée Laforest, ministre MAMH, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

7.9 Résolution – Autorisation de signature de l’Avenant 2023-1 au contrat de prêt FLI

Document déposé :

MEIE. *Avenant 2023-1*. 15 février 2023. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-02-22-807 concernant l’autorisation de signature de l’Avenant 2023-1 au contrat de prêt FLI

CONSIDÉRANT l’Avenant 2023-1 au contrat de prêt FLI;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-807

Que la MRC Avignon autorise le préfet, M. Mathieu Lapointe, et la préfète suppléante, Mme Nicole Lagacé, à signer l’Avenant 2023-1 au contrat de prêt FLI.

Extrait de résolution : M. Alexandre Vézina, sous-ministre adjoint – MEIE, M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

7.10 Programme TECQ

Résolution CMRC-2023-02-22-808 concernant une demande de prolongation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée le 23 juin 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada ont pris la décision de signer pour l'ensemble des municipalités une seconde entente en 2019 et se terminent 2023;

CONSIDÉRANT que cette aide est d'une grande importance pour le maintien des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que la pandémie, ayant débuté en février 2020, a eu pour effet de retarder considérablement l'élaboration des projets prévus;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-808

Que la MRC Avignon demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation d'un délai de deux ans pour dépenser les sommes octroyées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Que le nouveau programme 2024-2028 ne soit pas retardé ni impacté par le délai du TECQ 2019-2023.

Extrait de résolution : Mme Andrée Laforest, ministre MAMH, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

8. Services techniques et évaluation

8.1 Adoption – Annexe 5 – Plan annuel PADF

DESJARDINS, PIERRE-LUC. *Annexe 5 – PADF – avril 2022 au 31 mars 2023*. 1 page.

Résolution CMRC-2023-02-22-809 concernant l'adoption de l'annexe 5 pour la délégation forestière 2022-2023

CONSIDÉRANT la nouvelle entente pour le PADF 2021-2024 et les obligations de la MRC dans ladite entente;

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC d'adopter l'annexe 5 2022-2023 élaborée par l'ingénieur forestier, monsieur Pierre-Luc Desjardins;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que les documents soumis sont conformes et couvrent les fonds alloués à la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-809

Que la MRC Avignon adopte l'annexe 5 pour l'année 2022-2023.

Extrait de résolution : M. Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier

9. Aménagement du territoire

9.1 Certificats et/ou avis de conformité

9.1.1 Municipalité de Maria : Règlement 595-23 adopté par résolution 25-23

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE MARIA. *Règlement 595-23 – Résolution 25-23*. 5 pages.

Résolution CMRC-2023-02-22-810 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 595-23

CONSIDÉRANT le règlement n° 595-23 de la municipalité de Maria;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-810

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 595-23 modifiant le règlement d'urbanisme n° 278-89 afin d'autoriser un usage d'habitation temporaire pour travailleurs et d'y prévoir les normes applicables, adopté suivant la résolution n° 25-23 du 7 février 2023.

Extrait de résolution : Thomas Romagné, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Maria et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9.2 Adoption de l'avis de motion pour le projet de règlement 2023-001P relatif à la démolition d'immeubles de la MRC Avignon

Avis de motion – CMRC-2023-02-22-811

Avis de motion est par la présente donné par Mme Denise Leblanc qu'il sera présenté lors de la présente rencontre un règlement relatif à la démolition d'immeubles sur les territoires non organisés Rivière-Nouvelle et Ruisseau-Ferguson. Le présent avis provoque un effet de gel, d'une

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

durée de deux mois après la présentation du présent avis, qui empêche la délivrance d'un permis ou un certificat pour une intervention qui, advenant l'adoption du règlement, serait prohibée.

9.3 Dépôt du projet de règlement 2023-001P relatif à la démolition d'immeubles de la MRC Avignon

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles (L.R.Q., ch. A-19.1) – Règlement numéro 2023-001P*. 10 pages.

Résolution CMRC-2023-02-22-812 concernant le projet de règlement n° 2023-001P relatif à la démolition d'immeubles de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles d'ici le 1^{er} avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, c. O-9) et de l'article 76 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), la municipalité régionale de comté Avignon agit à titre de municipalité locale à l'égard des territoires non organisés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC juge à propos d'encadrer la démolition d'immeubles sur le territoire pour lequel il a compétence dans un but de préservation et mise en valeur d'immeubles patrimoniaux témoins de l'histoire locale;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 22 février;

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-812

Que la MRC Avignon, par la présente résolution,

- 1) adopte le projet de règlement n° 2023-001P relatif à la démolition d'immeubles de la MRC Avignon;
- 2) informe la population de la MRC Avignon qu'une assemblée publique de consultation par rapport à l'adoption du Règlement numéro 2022-002P aura lieu le 22 mars 2023, à 20h00, au Centre administratif de la MRC Avignon, à Maria;
- 3) décide de nommer responsable de la commission d'aménagement le conseil de la MRC à même sa réunion régulière.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Extrait de résolution : Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales du Québec et les municipalités et villes du territoire de la MRC Avignon

Livre des règlements

10. Développement économique

10.1 Adoption du budget de l'événement de mobilisation en tourisme « Journée du tourisme » du 14 mars 2023

Document déposé :

FUGÈRE-MORIN, SAMUELLE. *Soumissions : Centre des congrès de la Gaspésie, Geneviève Bouffard et budget préliminaire détaillé.* 5 pages.

Résolution CMRC-2023-02-22-813 concernant l'adoption du budget de l'événement de mobilisation en tourisme « Journée du tourisme » du 14 mars 2023

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a développé une approche conjointe avec la MRC de Bonaventure concernant le tourisme;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a initié une démarche de mobilisation de l'industrie touristique par une stratégie de développement touristique, des activités de concertation et une image de marque touristique;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon et la MRC de Bonaventure partageront à parts égales les frais encourus pour l'événement en tourisme;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au budget 2023 de la MRC une somme de 20 000 \$ pour des actions en tourisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-813

QUE le conseil de la MRC accepte l'offre de service de « Centre des congrès de la Gaspésie » au montant de 6 864 \$ plus les taxes applicables et accepte de payer 3 432 \$ plus les taxes applicables, sous condition de l'engagement de la MRC Bonaventure des montants prévus.

QUE le conseil de la MRC accepte l'offre de service de « Geneviève Bouffard, architecte de vos projets » au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables et accepte de payer 1 000 \$ plus les taxes applicables, sous condition de l'engagement de la MRC Bonaventure des montants prévus.

Que le conseil de la MRC accepte de couvrir 50 % des autres frais pour l'événement de mobilisation en tourisme à même le budget tourisme prévu pour 2023 sous condition de l'engagement de la MRC Bonaventure des montants prévus.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

QUE le conseil de la MRC couvre cette dépense à même le budget 2023-Tourisme réservé à cet effet.

QUE le conseil de la MRC autorise et mandate monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite offre de service et à s'assurer de l'exécution du mandat.

Extrait de résolution : Samuelle Fugère Morin, agente de développement touristique, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

11. Développement territorial et social

11.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux

11.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Boralex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-02-22-814 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-814

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Municipalité de Maria	Cabanon – Club de soccer	2 000 \$
Municipalité de Maria	Semaine de relâche 2023 – Maria	1 500 \$
Club Bonne-Aventure inc.	Conférence de Marthe Laverdière Le fameux pouce vert	1 049 \$

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Claude Cyr, agent de développement territorial et Frédérique Caissy, agente de développement territorial

11.1.2 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex

Les recommandations du Fonds d'engagement social Innergex sont reportées à une réunion ultérieure du conseil de la MRC.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

11.1.3 Fonds d'amélioration des milieux de vie – AMV discrétionnaire

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-02-22-815 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds d'amélioration des milieux de vie

CONSIDÉRANT le Fonds d'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV et discrétionnaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-815

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Fonds discrétionnaire		
Municipalité de Maria	Cabanon – Club de soccer	2 500 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11.1.4 Fonds d'initiatives culturelles – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-02-22-816 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'initiatives culturelles

CONSIDÉRANT le Fonds d'initiatives culturelles de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-816

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Organisme	Projet	Montant
Table ronde du mois de l'histoire des noirs	Un monde en couleurs	3 000 \$
Le Clan Destin	Hommage à Jean de La Fontaine	2 000 \$
Culture Gaspésie	Activité de réseautage du milieu artistique	700 \$

Extrait de résolution : Frédérique Caissy, agente de développement territorial – Culture et patrimoine, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Claude Cyr, agent de développement territorial

12. Sécurité publique

13. Ressources humaines

13.1 Confirmation d'embauche

Résolution CMRC-2023-02-22-817 concernant la confirmation d'embauche de Mme Tania Picard

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus de dotation du poste d'inspecteur municipal à pourvoir réalisé au courant des derniers mois et la sélection effectuée;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-02-22-817

Que la MRC Avignon confirme l'embauche de Mme Tania Picard, à titre d'inspectrice municipale.

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de résolution : Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

14. Correspondance

14.1 Liste de correspondances

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 22 février 2023. 39 pages.

Il est demandé par le conseil de faire des validations au sujet de la correspondance provenant de la communauté des Îles-de-la-Madeleine – Demande de reconduction du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR).

15. Période de questions

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

16. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
Que l'assemblée soit levée.

CMRC-2023-02-22-818

La préfète suppléante
Nicole Lagacé

Le directeur général et greffier-trésorier
David Bourdages

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____